

Appel à la presse libre : les représentants de l'ONU, les organisations de défense des droits humains s'inquiètent des violations massives des droits des croyants de l'Église orthodoxe ukrainienne (UOC).

[English version of the press-release](#)¹

Le 19 décembre 2023, des organisations non gouvernementales dotées d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC des Nations Unies «Public Advocacy», «VSI Zmogaus teisiu apsauga», «European institute for religion and law», ainsi que des chefs religieux :

le métropolite Theodose Snigiriev, défenseur des droits de l'homme, évêque dirigeant du diocèse de Tcherkassy et Kaniv (Église orthodoxe ukrainienne) ;

le métropolite Jonathan Yeletskiy, évêque dirigeant du diocèse de Toulchine et Bratslav (Église orthodoxe ukrainienne) ;

Métropolite de Vostra Timothée Margaritis, exarque du Saint-Sépulcre sur l'île de Chypre (Église orthodoxe de Jérusalem) ;

Archevêque de Sébaste Théodose Hanna (Église orthodoxe de Jérusalem);

le métropolite de Berlin et d'Allemagne, Mark Arndt (premier vice-président du Synode des évêques du ROCOR) ;

le métropolite de Lovetch, Gabriel Dinev (Église orthodoxe bulgare) ;

l'archiprêtre Dmitriy Sidor, défenseur des droits de l'homme, recteur de la cathédrale de l'Exaltation de la Croix d'Oujgorod (Église orthodoxe ukrainienne),

ont signés un accord portant sur la création de l'association de défense des droits de l'homme «l'Église contre la xénophobie et la discrimination». La nouvelle association de défense des droits humains était une réponse aux violations des droits des croyants de l'UOC en Ukraine.

Les chefs religieux et les militants des droits de l'homme ont appelé les autorités ukrainiennes et le président Zelensky à mettre fin aux violations des droits humains des membres de l'UOC et ont lancé un appel aux titulaires de mandats spéciaux de l'ONU, au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et au Conseil des droits de l'homme de l'ONU concernant des faits de violations des droits de cette confession.

Il convient de noter que les représentants de l'ONU ont attiré l'attention à plusieurs reprises sur la situation critique et sur les violations des droits de l'UOC, notamment :

- Le 24 mars 2023, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié **un rapport** sur la liberté religieuse en Ukraine pour la période du 01 août 2022 au 31 janvier 2023, dans lequel il est fait mention des projets de loi n° 8221, n° 8262 et n° 8371, nommés en son ensemble «**la loi relative à l'interdiction de l'UOC**», ainsi que l'inquiétude

¹ <https://docs.google.com/document/d/1Judzdbdu0RX65rIncvFn2bBfV-XP4cq/edit?usp=sharing&ouid=101948726742666649666&rtpof=true&sd=true>

suscitée par l'utilisation des soi-disant «mesures de sécurité» des services de sécurité ukrainiens (SBU) envers les membres de l'UOC.

«Le SBU a également mené des perquisitions (certaines d'entre elles ont été qualifiées de «mesures de sécurité») dans plusieurs monastères, églises, bureaux, établissements religieux et d'autres objets de l'UOC à Kiev, Rivne, Jytomyr, Ivano-Frankivsk, Tchernivtsi et dans les régions de Dnipropetrovsk, Khmelnytskyi, Tcherkassy, Volyn', Kherson, Ternopil, Poltava et Transcarpatie», indique le rapport.

Il est noté que certains ecclésiastiques de l'UOC ont été interrogés à l'aide d'un polygraphe et qu'au moins trois accusations ont été portées contre eux, notamment pour "violation de l'égalité des citoyens sur la base de la nationalité, de la religion, de l'empiétement sur l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité de l'Ukraine".

Parmi toutes les conclusions, **le document dit** : "Le HCDH craint que les actions de l'État ukrainienne à l'égard de l'UOC puissent être discriminatoires. Le HCDH rappelle également la nécessité de garantir que toutes les personnes accusées au pénal bénéficient de l'ensemble des droits à un procès équitable".

- Dans **le rapport** «Aperçu de la situation des droits de l'homme en Ukraine» pour la période du 01 février 2023 au 30 avril 2023, **le HCDH a enregistré une recrudescence des "discours de haine" et de la violence contre les membres de l'UOC.**

Le document indique que «Au cours du mois d'avril 2023 six conseils régionaux et trois municipaux des régions de Lviv, Jytomyr, Vinnytsia, Ternopil, Khmelnytskyi, Rivne, et Volyn' ont interdit des activités de l'UOC sur leurs territoires respectifs et ont également demandé la résiliation des contrats de location de biens communaux avec cette confession, tandis que telle interdiction va au-delà des pouvoirs des conseils locaux.

En outre, l'ONU a énuméré d'autres «mesures contre l'UOC»: perquisitions des bâtiments de culte et d'autres objets de l'UOC, expulsion de moines de la Laure des Grottes de Kiev et des mesures contraignantes telles que la détention, l'assignation à résidence, le défèrement et même la condamnation de longues peines pour certains d'entre eux. Le HCDH en Ukraine s'est dit préoccupé par le fait que «l'effet cumulatif des actions contre l'UOC pourrait être discriminatoire».

- Le 17 novembre 2023, la Sous-secrétaire générale aux droits de l'homme du HCDH, Ilze Brands Kehris, a exprimé des remarques critiques concernant l'adoption du projet de loi n° 8371 en première lecture par le Parlement ukrainien.

Dans le même temps, la réaction de l'ONU reste, à notre avis, insuffisante.

Les problèmes suivants sont particulièrement préoccupants :

1. En 2023, des poursuites pénales ont été ouvertes en Ukraine contre le métropolite de Tcherkassy et Kaniv Feodosiy Snigiriev, le métropolite de Toulchine et Bratslav Jonathan Yeletskiy, le métropolite de Vychgorod et du de Tchernobyl Pavel Lebed', l'abbé de la Laure des Grottes de Kiev et le métropolite Longine. Certaines mesures de restriction des libertés, telles que la détention et arrestation ont déjà été appliquées à ces chefs religieux. Le

métropolitain de Tulchin et Bratslav Jonathan Yeletskiy a déjà été condamné par le tribunal de première instance à une lourde peine d'emprisonnement d'une durée de 5 ans (la peine sera révisée par la cour d'appel le 26 décembre 2023).



Photo of the speech of Metropolitan Theodosius (Snigirev) [during the 53rd session of the UNHRC](#)

Après avoir procédé à un examen juridique des accusations portées contre ces chefs religieux, ainsi que des éléments des affaires pénales, nous sommes arrivés à la conclusion que ces affaires pénales et ces accusations ne sont pas justifiées et indiquent une discrimination organisée contre le clergé de l'UOC et ses croyants. Les affaires pénales répertoriées concernent essentiellement des persécutions au nom de la liberté de croyance et de la liberté de culte fondées sur les canons et la doctrine de l'Église orthodoxe.

Veillez noter que les poursuites pénales susmentionnées contre les métropolitains de l'UOC ont été ouvertes pour prétendue diffusion de discours de haine (*Code pénal ukrainien – art. 161*). Cependant, les autorités de l'État ont refusé de poursuivre en justice les personnes qui ont publiquement appelé à la saisie des Églises de l'UOC et aux autres crimes, qui ont également effectué les actes de violence contre les croyants de cette confession. Des centaines de déclarations concernant la protection contre les crimes commis contre les membres de l'UOC ont été ignorées par les forces de l'ordre.

Cela constitue une preuve évidente de l'existence de deux poids deux mesures en matière de justice et confirme l'existence d'un ordre politique visant à priver des droits les croyants de l'UOC, qui est en fait devenue une confession-victime en Ukraine.

2. Le Parlement ukrainien a adopté en première lecture le projet de loi n° 8371, qui prévoit l'interdiction complète et la liquidation légale de toutes les personnes morales faisant partie de l'Église orthodoxe ukrainienne. Cette loi viole le droit international d'une manière sans précédent et constitue un exemple de discrimination ouverte contre des millions de croyants de l'UOC pour des raisons religieuses. Si cette loi est adoptée, les croyants de l'UOC seront définitivement privés de leurs églises, de leurs terrains et de leurs salles de prière, ainsi que de la possibilité de pratiquer leur foi dans les communautés qu'ils ont créées.

3. Des actes de violence massifs contre l'UOC se poursuivent en Ukraine : les églises sont saisies par la force, les croyants sont battus par inaction et parfois avec la participation directe de la police, les autorités prennent des décisions de confiscation des terrains des

organisations religieuses de l'UOC, le gouvernement engage des poursuites pour confisquer les églises de l'UOC qui lui avaient été précédemment transférées par voie de restitution.



Photo of the forceful seizure of one of the temples of the UOC (source - [website of the information department of the UOC](#))

4. Le 26 décembre 2023 aura lieu la prochaine réunion de la cour d'appel dans l'affaire pénale du métropolite de Toulchine et Bratslav Jonathan Yeletskiy, condamné à 5 ans de prison par le tribunal de première instance. Malgré l'attention portée à cette affaire par la mission des Nations Unies en Ukraine, il existe un risque élevé de décision politique en faveur d'une condamnation injuste. Si cela se produit, à notre avis, le gouvernement ukrainien fera preuve d'une incapacité totale à remplir ses obligations internationales en matière de respect des droits de l'homme sur son territoire.



Metropolitan Jonathan (Yeletskiy) in court, accused of committing a criminal offense (source [link](#))

L'examen de l'affaire pénale se poursuit concernant les accusations portées contre Feodosiy Snigiriev, le métropolite de Tcherkassy et Kanev pour avoir prétendument diffusé des propos hostiles à l'égard des représentants d'une autre confession. Il convient de noter que le 9 octobre 2023, le métropolite Feodosiy s'est exprimé devant le CDHNU lors de l'examen du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies en Ukraine lors de la 53^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Dans son discours, en tant que métropolite de Tcherkassy et Kanev, il a parlé de la saisie massive d'églises dans son diocèse et d'autres violations des droits humains. Aujourd'hui, les

autorités ukrainiennes exigent avec persistance que la mesure de contrainte soit modifiée, passant de l'assignation à résidence à la détention, ce qui, à notre avis, constitue une persécution à l'encontre d'un militant des droits de l'homme de l'ONU en raison de ses activités internationales légitimes en faveur des droits humains.

En diffusant ce communiqué de presse, nous espérons une réaction bienveillante de la part des représentants de la communauté internationale et de la presse libre, qui continue de jouer un rôle important en influençant le gouvernement ukrainien et peut fournir une assistance pratique pour protéger les droits de l'homme et réduire l'injustice et l'arbitraire partout dans le monde.

Nous restons à votre disposition afin de fournir plus d'éléments sur les violations des droits humains et des libertés religieuses que ce soit avec des documents ou des preuves. Les membres de l'UOC : les autorités religieuses, les ecclésiastiques et les simples paroissiens qui sont devenus des victimes des violations sont prêts à témoigner directement de leur situation, y compris sous la forme d'entretiens ou d'autres formes de communication de votre choix. Veuillez nous contacter afin d'avoir des informations complémentaires.

Contact Presse:

ngopublic@proton.me

Public organization „Public Advocacy”

www.protiktor.com/uoccases